



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 43200

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les dispositions nationales de la future PAC 2014-2020 relatives à la situation des équidés et aux attentes de la filière. En effet, alors même que la filière équine est mise à mal avec la modification envisagée des taux de TVA afférents, il serait nécessaire de permettre la modification de la condition de "ruminant" comme seule possibilité offerte aux dispositifs des aides destinés à l'élevage. Si ce terme est remplacé par le mot herbivore, les équidés pourront accéder à ces dispositifs. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

La production équine, comme l'élevage en général, accède à un grand nombre des futurs dispositifs de la prochaine politique agricole commune (PAC). Cependant, l'un d'entre eux, le soutien couplé, n'est mobilisable que pour certaines productions, à l'exclusion notamment du cheval, conformément au résultat de la négociation communautaire sur le cadre de la PAC pour la période 2014-2020. Le remplacement du terme « ruminant » par le terme « herbivore » dans les textes nationaux de mise en oeuvre de la nouvelle PAC ne saurait donc permettre la mise en place d'une aide couplée à la production équine en France.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43200

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12221

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 643